

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 52, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 52 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône
 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 3 février.

L'étendue des débats du procès-Fieschi que nous avons voulu reproduire en entier, nous force de renvoyer à demain les autres nouvelles de Paris.

La cour des pairs, dans sa séance du 30 janvier, a commencé l'interrogatoire de Fieschi. M. Pasquier a voulu continuer le système déjà si perfidement exploité par M. de Portalis dans son rapport, et par M. Martin (du Nord), dans l'acte d'accusation. M. le président de la cour des pairs a fait tous ses efforts pour arracher à l'accusé un petit aveu qui pût le faire considérer comme imbu d'opinions républicaines ; pendant toute une demi-heure, l'interrogatoire a été dirigé vers ce but avec une adresse digne du succès, et pourtant tout ce manège a échoué devant les constantes dénégations de Fieschi. L'accusé s'est défendu chaudement, et à plusieurs reprises, d'être républicain ; il ne voit pas habituellement les journaux de cette couleur politique ; il est bonapartiste ; s'il a été employé au journal *La Révolution* c'est que cette feuille défendait la cause de Napoléon II. Fieschi s'est rencontré chez sa maîtresse avec des membres de la société des Droits de l'Homme, mais jamais aucun d'eux n'a cherché à lui inspirer des sentiments d'inimitié contre le roi et la famille royale. D'ailleurs la politique, il le déclare hautement, n'entre pour rien dans les causes qui ont amené son crime ; et ici nous devons déclarer que nous ne voyons pas bien encore quelles sont les causes qui l'ont pu porter à devenir régicide ; il parle vaguement d'injustice à lui faite, mais c'est là un motif bien futile ; d'un autre côté, ce n'est pas un intérêt pécuniaire qui l'a déterminé puisqu'il n'a reçu que la somme de 20 francs environ. Il existe donc encore là une obscurité complète sur laquelle les débats n'ont jusqu'ici jeté aucun jour. Messieurs les pairs instructeurs se trouvent-ils aussi ignorants que nous sur ce point ? ou bien les faits à eux connus sont-ils de nature telle qu'ils ne veulent pas les laisser transpirer ? Cette question est encore à résoudre.

Dans son interrogatoire, Fieschi, réclamant avec une sorte d'orgueil le titre de grand criminel, a répudié celui d'assassin, parce que d'après son vocabulaire, l'assassin est l'homme qui commet un crime à prix d'argent. C'était bien là ce semble, pour M. le président Pasquier, l'occasion de lui demander de faire concorder son désintéressement dans le crime, avec la tricherie de 2 fr. 50 c. par chacun des 25 canons achetés par lui pour compte de ses complices, chez le brocanteur Bary. M. Pasquier trouvera sans doute occasion de revenir sur ce point.

A l'audience du 31, la cour des pairs a terminé l'interrogatoire de Fieschi, et commencé celui de Morey.

M. le président Pasquier a encore suivi le système que nous venons de signaler ; il a fait tous ses efforts pour mettre en cause le parti républicain, et cette fois, du moins, Fieschi a secondé les intentions de son noble interrogateur. Ainsi, l'accusé n'a pas craint d'affirmer que, d'après sa conviction, les détenus de Ste-Pélagie devaient être instruits de l'attentat, qu'ils en avaient été prévenus par Pepin qu'il présente comme étant en relation continue avec eux. Ce qui nous a surpris dans cette partie de la déposition de Fieschi, c'est qu'il l'a prononcée avec une grande assurance de langage, sans aucune répétition, sans aucune hésitation, et aussi sans les fautes de syntaxe et d'orthographe qui lui sont si familières ; on eût dit d'un morceau appris par cœur, et que l'accusé répétait avec une grande fidélité de mémoire.

Fieschi s'est laissé aller aussi à des suppositions sans aucun fondement, sur un voyage entrepris par Pepin au moment de l'attentat. Selon l'accusé, son prétendu complice était allé dans les départements pour prévenir les membres de la société des Droits de l'Homme de ce qui allait arriver, et les engager à se tenir sur leurs gardes.

Enfin, pendant toute la séance, Fieschi a rempli l'office d'accusateur public contre ses co-accusés, comme aussi contre le parti républicain en masse.

Fieschi a continué aussi à déployer le même orgueil, la même jactance ; sans cesse, il parlait de lui, de son courage, de son adresse ; c'est vraiment pitié que de voir ce *bravo*, vouloir faire l'homme supérieur ! La même obscurité règne toujours sur les véritables causes de son crime ; il évite toujours de répondre catégoriquement sur ce point. La vérité nous sera-t-elle enfin connue ?

Quant à Morey, il n'a cessé d'opposer les dénégations les plus formelles aux accusations de Fieschi contre lui ; il a recueilli ce corse parce qu'il était malheureux et sans pain ; s'il lui a accordé des secours, c'est sous un simple but d'humanité. Jamais il ne lui a parlé de ses sentiments républicains, jamais d'un complot contre les jours du roi.

D'un autre côté, Fieschi persiste dans sa déclaration première.

Les dépositions des témoins pourront seules nous apprendre quel est celui de ces deux hommes qui a menti. Attendons !

BOURSE DE PARIS, DU 1^{er} FÉVRIER.

Les agioteurs, et surtout les baissiers ont été fort déçus par le résultat de la liquidation. Dès l'ouverture de la Bourse, on a fait du 3 p. 0/0 à 80, 25 fin courant, et la hausse a continué. On a clos à 80, 65.

Les fonds d'Espagne ont un peu monté. La maison Ardoïn a fait afficher que le 15 du mois courant était le terme de rigueur pour la conversion des anciens titres de la dette espagnole en actif et passif.

La chambre des députés n'a pu encore s'occuper de la proposition de M. Al. Gouin.

COUR DES PAIRS. — PROCÈS-FIESCHI.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — AUDIENCE DU 30 JANVIER.

M. le président : Entre midi et une heure, le 28 juillet 1835, n'est-ce pas vous qui, de la fenêtre du n. 50, boulevard du Temple, avez, en mettant le feu à une machine, tué ou blessé quarante personnes et mis en danger la vie du roi et celle de ses fils ?

Fieschi, avec gravité : Oui, monsieur.

D. Cette machine ne se composait-elle de canons de fusil rangés sur un bâti de chêne ?

R. Oui, monsieur.

D. La plus haute des traverses composant le bâti, n'était-elle pas mobile pour pouvoir imprimer à la batterie une direction voulue ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes-vous reconnu l'auteur de la machine qui a servi à l'exécution de l'attentat ?

R. Oui, monsieur.

D. Combien avait-elle de canons de fusil ?

R. Vingt-quatre.

D. Comment étaient chargés les canons ?

R. Avec quatre chevrotines, une balle entière et une autre coupée en quatre.

D. N'y avait-il pas autre chose ?

R. Dans un des canons se trouvait une vis.

M. le président interroge encore l'accusé sur la manière dont le feu a été mis, au moyen d'un tison, d'une traînée de poudre, etc ; Fieschi répond conformément à l'acte d'accusation.

D. Avez-vous mis le feu à l'extrémité ou au milieu ?

R. Je l'ai mis moi-même au milieu. (Agitation.)

D. Un canon a crevé et vous a blessé grièvement ?

R. (Frappant sur son front) : Oui, monsieur, en voilà les preuves ; voilà ma tête.

D. Vous avez voulu vous évader par une corde ?

R. Oui, monsieur.

Fieschi avoue ensuite avoir été arrêté nanti d'un couteau, d'un fouet garni de plomb, et quant au poignard trouvé au poste du Château-d'Eau, il répond ainsi :

Fieschi : Ce poignard est à moi ; voici comme je l'ai jeté : un garde national me donna un coup de poing ; je ne suis pas accoutumé à être traité ainsi : je me souvins que j'avais un poignard, et il me vint une mauvaise pensée. Je le saisis, mais tout-à-coup je me dis *non*... et je jetai le poignard. (L'agitation continue.)

Interrogé sur la manière dont les canons avaient été chargés, Fieschi répond : Je les ai chargés la veille en frappant avec ce maillet, aidé de mon complice Morey.

Fieschi reconnaît l'identité de la machine, de la scie, du vilbrequin et autres pièces de conviction qui lui sont présentées. On lui représente aussi par ordre de M. le président une estampe d'environ 20 pouces sur un pied de hauteur.

D. Reconnaissez-vous cette estampe représentant le duc de Bordeaux pour avoir été trouvée dans votre chambre ?

R. Oui, monsieur.

D. Dans quelle intention l'avez-vous achetée ?

R. C'était une chimère ; dans le cas où le coup réussirait, pour qu'on ne sût pas si c'étaient les carlistes ou les républicains qui l'avaient fait. On m'avait dit aussi d'acheter quelques journaux de l'opposition, mais je l'ai oublié.

D. Par les chapeaux trouvés dans votre chambre, on voit que vous n'étiez pas seul au moment de l'explosion.

R. Morey m'a aidé à charger la machine la veille au soir, et m'a quitté vers onze heures. Depuis ce temps, personne n'est entré dans ma chambre.

Fieschi ajoute une observation au sujet de ces chapeaux. Comme il y a, dit-il, des personnes qui ne s'oublient jamais, on m'a volé mon chapeau neuf, lors de mon arrestation. Il réitéra de nouveau être descendu le long de la corde, seul et sans aide ; la preuve, ajoute-t-il, c'est que les portes étaient barricadées et qu'on les a enfoncées pour entrer.

D. Vous connaissez les noms des personnes de tout rang, de tout âge, de tout sexe qui ont trouvé la mort sous vos coups ; mais quand vous avez conçu votre horrible attentat, ne devaient-ils pas avoir des suites encore plus funestes ? Le roi, dont une balle a effleuré le front, et ses fils, n'étaient-ils pas l'objet de votre crime ?

R. Veuillez répéter, M. le président.

M. le président lui répète sa demande.

Fieschi : Je vous ai dit la vérité, je vous la dirai encore ; oui l'attentat a été combiné entre moi et mes complices contre la vie du roi.

Il raconte ici les motifs qui l'ont fait hésiter au moment de mettre le feu, la vue de M. Ladvocat ; puis il ajoute avoir pris sa résolution en disant : J'ai donné ma parole, je ne serai pas parjure.

Fieschi exprime ensuite sa satisfaction de ce qu'aucune personne tuée n'était de sa connaissance.

D. Quel motif a pu vous porter à cette résolution atroce ? Si votre bras ne s'est pas armé pour une injure personnelle, il est du devoir de l'accusation de rechercher si vous n'avez pas été égaré par le fanatisme. Qui vous a engagé à commettre ce crime épouvantable ?

R. Je ne sais pas le français aussi bien que l'italien, mais je tâcherai de me faire comprendre. Je suis un ancien soldat. J'ai été condamné avec Murat en 1815. Après la révolution de juillet, je me mis à la disposition du gouvernement français, et cherchai à reprendre ma carrière. Je touchai des secours comme condamné politique.

Je ne suis ni carliste ni républicain ; j'avais été incorporé dans les vétérans, j'étais heureux, lorsque je formai une malheureuse liaison qui me conduisit à la chemise. J'ai servi MM. Caunes et Ladvocat. M. Baude a aussi accepté mes services en sa qualité de préfet de police. Je leur suis très-reconnaissant.

Le 25 avril 1834 on décerna contre moi un mandat d'amener comme m'étant donné à faux pour condamné politique. Je tombai dans une affreuse misère. Je ne savais où aller dîner ; je n'avais pas même deux sous pour me faire raser. C'est alors que l'homme que vous savez m'a ouvert sa maison, et qu'on a tramé le complot de cette malheureuse machine (avec jactance.) J'avais des complices au-dessous de moi, monsieur ; ils n'étaient pas dignes de mon caractère.

Je n'ai eu qu'un défaut dans ma vie, mais il me conduira à l'échafaud. Je regrette mes victimes plus que la vie, mais c'est chose faite ; j'en suis bien fâché. (Longue agitation.)

D. N'avez-vous jamais fait partie d'aucune société politique ?

R. Jamais.

D. Vous connaissiez au moins des personnes qui en faisaient partie ?

R. Oui ; il y en avait quatre de ces individus qui mangeaient chez la femme avec laquelle j'ai vécu maritalement. Ils me méprisaient comme bonapartiste.

D. N'avez-vous pas pourtant, en diverses circonstances, professé des opinions républicaines ?

R. Je suis forcé de vous dire non. C'est de la médisance. On voudrait faire croire que je fréquentais des ennemis du gouvernement, mais MM. Caunes, Ladvocat, Baude, etc., pourront vous dire qui je suis.

D. Vous avez été employé comme porteur au journal *La Révolution* en 1831 ; ne vous désignait-on pas sous le nom de *vétéran républicain* ?

R. On vous a encore trompé, M. le président. Le petit Napoléon vivait alors, et je lui étais fidèle. Mais voilà ce que c'est, parce que je suis malheureux aujourd'hui, tout le monde me jette la pierre.

M. le président interroge ensuite Fieschi sur ses relations avec Pepin. Fieschi accuse son complice, ainsi qu'il est rapporté dans l'acte d'accusation.

D. Appartenez-vous à la société des Droits de l'Homme ?

R. Jamais.

D. Étiez-vous lié avec quelques-uns des membres de cette société ?

R. J'en voyais quelques-uns chez la femme chez laquelle je mangeais ; mais nous ne pouvions nous accorder ; j'étais bonapartiste.

D. Vous ont-ils inspiré des sentiments d'inimitié contre le roi et sa famille ?

R. Non, M. le président. Je suis forcé de vous dire non.

D. Vous ne fréquentez cependant que des ennemis du roi et de sa famille ?

R. Croyez-vous donc que M. Baude, M. Ladvocat et le respectable M. Caunes soient des ennemis du gouvernement ? Non, monsieur, c'est le désespoir de ma position qui m'a porté à cela.

D. Vous avez été attaché cependant au journal *La Révolution* ?

R. Ce journal était bonapartiste.

Ici Fieschi explique les circonstances qui ont amené sa sortie des compagnies de vétérans.

D. N'avez-vous pas dit qu'on entendrait parler de Fieschi ?

R. C'est faux.

D. Où avez-vous conçu la pensée de l'attentat ?

R. Chez Morey, vers la fin de décembre ou de janvier.

D. Est-ce vous qui avez eu la première pensée de faire servir cette machine à l'attentat ?

R. Lorsque je fis le modèle de cette machine, c'était par un souvenir militaire. Je l'avais construite pour prouver qu'avec une pareille machine on pourrait détruire un régiment ; cette première machine avait 99 canons. Lorsque Morey le vit, il dit : Ça pourrait servir à Louis-Philippe. Il le mit dans sa poche, et le présenta plus tard à Pepin.

Fieschi explique la manière dont il fit connaissance avec Morey. Il explique comment il fut amené à prévenir M. Ladvocat qu'on en voulait à ses jours. Si M. Ladvocat, dit-il, a conservé la vie, c'est à moi qu'il le doit.

L'accusé raconte ensuite comment il a connu Bescher, et comment il s'est servi de son nom. Il repousse l'accusation d'avoir conspiré avec Bescher et les membres de la société des Droits de l'Homme. Ces gens-là, dit-il, ont une manière de conspirer qui n'est pas la mienne.

Fieschi rend compte ensuite de l'emploi de son temps depuis sa sortie de chez Morey et des démarches qu'il fit pour se procurer les moyens de quitter Paris.

D. Vous venez de dire que Morey, en voyant le modèle de votre machine, vous avait de suite indiqué l'emploi coupable qu'on pourrait en faire. Comment en parla-t-il à Pepin ?

R. Il donna un rendez-vous à Pepin, et nous en causâmes ensemble.

D. Morey ne vous dit-il pas qu'on voulait mettre à sa disposition une somme considérable pour exécuter un projet plus important encore ?

R. Oui, il s'agissait de louer une maison voisine de la chambre des députés pour faire sauter le roi et toute sa famille, mais je lui démontrai l'impossibilité de ce projet.

D. Morey ne vous a-t-il pas dit que s'il tenait le roi à 150 pas au bout de son fusil il ne le manquerait pas ?

R. Oui, monsieur ; il n'avait pas besoin de me le dire, je le savais bien.

Fieschi raconte les détails de sa première entrevue avec Pepin. Il me demanda, dit-il, un modèle en bois de la machine dont lui avait parlé Morey. Je fis ce modèle ; je le déposai dans une maison voisine. Quelques jours après, j'y fus, et ne le trouvai plus. Quant à la somme que devait coûter cette machine, je dis à Pepin qu'elle coûterait cinq cents francs. Il dit : Ce n'est pas cette somme qui nous arrêtera.

D. Quel jour fut fixé pour l'attentat ?

R. Le 1^{er} mai, jour de la fête du roi.

D. Il vous fallait un logement ?

R. Oui, nous l'arrêta mes vers le 15 mars.

D. En visitâtes-vous plusieurs ?

R. Oui, monsieur, plusieurs ; un entr'autres sur le boulevard du Calvaire ; Morey fut le voir et dit que ça ne convenait pas. Nous visitâmes ensuite tout le boulevard, depuis la rue de la Paix jusqu'à la Bastille, une troisième fois ce fut moi seul qui cherchai et qui trouvai la maison où j'ai commis ce malheureux attentat. J'y amenai Morey qui le trouva propice. Il donna cent sous d'arrihes, en se faisant passer pour mon oncle. Je pris le nom de Gérard. Pepin vint aussi le visiter pour voir l'endroit où nous pouvions placer la machine pour atteindre le roi.

D. Ne dites-vous pas que vous étiez mécanicien en vous présentant à ce logement ?

R. Oui, monsieur ; il fallait bien que je dise que j'étais mécanicien pour pouvoir entrer mes outils. Si j'avais dit que j'étais tailleur, je n'aurais pu les entrer dans ma poche.

D. Dans l'état de détresse où vous étiez, Pepin vous donna-t-il quelques secours ?

R. Je travaillais ; car quoique je fusse en voie de commettre ce grand crime, je gagnais ma vie. Je suis un grand criminel, je ne suis pas un assassin ; le titre d'assassin ne m'est pas dû. J'appelle assassin, moi, un homme qui en assassine un autre pour avoir sa bourse ; mais je reconnais que je suis un grand criminel.

M. le président interroge Fieschi sur ses relations avec Pepin, et sur celles que cet accusé avait avec les membres influents du parti républicain. Il résulte des réponses de Fieschi que Pepin se disait lié avec MM. Guinand et Cavaignac. Il répète plusieurs propos qui auraient été tenus par Pepin. Pepin, dit-il, me prévint un jour qu'une insurrection allait éclater, que Guinand serait le chef, et que moi j'en serais ; je sortis avec mes pistolets et une épée, j'étais en blouse ; Pepin rentra chez lui, car il craint même la fumée de la poudre. Fieschi rend compte ensuite d'un dîner auquel il assista chez Pepin avec plusieurs personnes, entre autres M. Récart, un avocat et un député. On parla d'attenter à la vie du roi. Le député qui présidait le banquet dit : Laissons bouillir le mouton.

Pepin, un autre jour, me dit qu'il attendait le prince Charles de Rohan. Le lendemain je me trouvai à cette entrevue, au moment où le prince arriva. Pepin me dit que M. de Rohan habitait la Suisse. Je cherchai alors, je le dis sincèrement, à quitter la France. Je priai Pepin de lui remettre une lettre de moi pour le général de Damas.

M. Rohan dit qu'il le connaissait, mais qu'il ne le voyait pas. Il lui tapa sur le dos, pardon de l'expression, je suis un vieux soldat, cela veut dire qu'il n'en dit pas de bien, à raison d'une biographie que le général avait publiée et dans laquelle il avait fouillé dans toutes les familles. Pepin me dit

que le prince de Rohan était cousin du roi, même que le roi lui avait envoyé un de ses aides-de-camp. Mais le prince ne voulait pas aller le voir. Il disait qu'ils n'étaient pas amis ensemble, parce que le prince était républicain. Je répondis : Oui, républicain comme les pantalons de Charles X. (On rit.)

D. Prétendez-vous des livres à Pepin ?
R. Je lui prêtai des volumes de Cicéron ; j'en avais 7 à 8 chez moi.
D. Puisque vous étiez lié avec Pepin, vous deviez connaître l'âge, le nom, le sexe de ses domestiques ?
R. Quoique je sois observateur, car si j'ai 40 ans, j'en ai 60, je ne m'occupais pas de ça ; il me faisait bonne mine devant ceux qui venaient ; il m'appelait mon brave patriote, mon ami, et me faisait une figure souriante ; mais, quand nous étions seuls, il me faisait la mine et me traitait mal.

D. Combien avait-il de garçons ?
R. Quatre. L'un était son neveu, il s'occupait de manège et de chevaux ; les autres ne se mêlaient que des affaires et de la boutique.

Fieschi raconte ensuite que les commissionnaires qui servaient Pepin dans ses courses, l'ont vu une fois manger à sa table ; en leur présence, il l'appela mon brave. Mon brave ! il ne savait pas, dit Fieschi, si j'étais brave. Il aurait mieux valu que je fusse lâche, car je ne serais pas ici.

Morey lui donnait de temps en temps cent sous ou dix francs, et l'invitait à aller, s'il en avait besoin, chez son tailleur, son cordonnier... Il donna au tailleur le nom d'Alexis, et alla prévenir Pepin de recevoir les vêtements, et Mme Pepin fut chargée de donner 15 sous au porteur.

Fieschi entre ici dans quelques détails sur les relations qu'il a eues avec Pepin pour la confection de la machine. Il prétend que Pepin avait dit qu'il aurait les fusils par l'entremise de M. Cavaignac. Il lui dit qu'il avait écrit à Cavaignac pour en avoir, et que lui témoignait sa surprise de ce qu'il avait écrit une pareille lettre, Pepin répondit : Je mets 25 fr. sur la lettre, Cavaignac saura ce que cela veut dire. Il faut dire toute la vérité, ajoute Fieschi, Cavaignac refusa les fusils. Je dis alors à Pepin : C'est égal ; je me procurerai des canons de fusil, et nous ferons la machine tout de même.

L'accusé raconte ensuite comment il s'y est pris pour se procurer le bois nécessaire à la confection de la machine.

D. Combien vous a coûté le bois ?
R. Dix francs, que Pepin me donna. Je payai de plus une course à l'ouvrier, comme cela se pratique.

D. Où avez-vous transporté le bois de la machine ?
R. Chez moi, boulevard du Temple, pièce à pièce, pour ne donner aucun soupçon.

D. Combien avez-vous payé la membrure ?
R. 40 sous, que je me trouvais avoir de surplus sur une somme de 6 fr. que Pepin m'avait précédemment remise.

D. Qu'est-ce qui a ralenti le cours de vos liaisons avec Pepin ?
R. Quoique je ne sois pas un homme d'argent, il m'offrait un morceau de pain à sa table. Je ne suis pas gourmand, mais je tiens aux égards. Puis sa conduite avec les uns et les autres. Je voulais partir d'ailleurs pour la Pologne avec un de mes collègues nommé Varé ; mais nous ne tombions pas d'accord avec celui qui voulait nous enrôler. Ce fut la traînée de poudre qui m'entraîna. J'avais d'ailleurs donné ma parole d'honneur, et je ne voulais pas y manquer.

D. Morey allait-il souvent chez vous et prenait-il toujours la qualité de votre oncle ?
R. Il y vint cinq ou six fois sous cette titre, et quand je ne pouvais pas y être je faisais dire par la portière à quelle heure je rentrerais.

M. le président : La séance est levée, et renvoyée à demain midi précis. Il est six heures.

Audience du 31 janvier.

M. le Président : Accusé Fieschi, n'étiez-vous pas en rapport habituel avec trois femmes qui venaient vous voir chez vous ? N'appelaient-on pas ces femmes vos bonnes amies.

Fieschi : Quel est celui qui peut dire que ces trois femmes étaient mes bonnes amies ? Nina Lassave était ma bonne amie, cela est bien certain, mais les deux autres non. Je les ai vues peu après mon arrivée de Lyon. L'une était une connaissance du frère à la petite Nina. Elle était porteur d'une lettre de recommandation pour qu'on lui procurât une place. D'après la recommandation du frère de Nina, je me suis occupé de lui trouver un emploi ; je lui ai même donné quelque assistance pécuniaire, mais non à titre de maîtresse.

La troisième femme était la maîtresse d'un ami intime à moi. Quoiqu'il fût très-jeune, j'aime beaucoup cet individu ; nos caractères se convenaient. Cet ami ne voulait point avoir des torts à se reprocher ; il me dit qu'il ne voulait pas à son lit de mort être accablé, comme séducteur, par la malédiction d'une mère. C'est ainsi que, pour préserver de tout malheur cette fille qu'on me recommandait, je la pris chez moi cinq mois ; je la respectai, elle fut un homme pour moi. Je voulais pouvoir regarder mon ami en face ; ma raison fut plus forte que la passion.

Quand à Nina Lassave, elle était ma maîtresse, je l'ai déjà dit. C'était une enfant que j'avais en quelque sorte élevée ; je lui avais donné mes principes, quoiqu'à vrai dire j'aurais peut-être mieux fait de recevoir les principes des autres.

Mais, mon Dieu, comment aurais-je eu trois femmes ? Une femme c'est déjà moitié trop pour un homme, je n'en aurais pas voulu trois. (On rit.)

D. Causiez-vous politique avec les trois femmes dont vous venez de parler ?

R. Je pouvais parler politique avec ces trois femmes comme je leur aurais parlé de toute autre chose. Qu'importe ce qu'on dit à des femmes ? Que voulez-vous que des femmes entendent à la politique ?

D. Avez-vous révélé votre projet à la fille Nina ?

R. Non.

D. Connaissez-elle vos rapports avec Pepin ?

R. Elle savait que je connaissais Pepin particulièrement ; je lui dis qu'un crédit m'était ouvert chez Pepin pour de petites bêtises dont j'avais besoin ; je me fournissais de ces objets chez lui, et je les payais tôt ou tard. Je mettais Pepin au rang de mes amis.

J'avais le projet de m'en aller au lointain ; mais je prévoyais bien que je n'y parviendrais pas ; je prévoyais le mal qui m'arriverait comme en effet il m'est arrivé ; je dis donc à Nina que si un malheur quelconque m'arrivait, je la recommanderais à Pepin et à Morey ; que tous deux étaient mes amis. Je dis à Nina : Soit que je meure, soit que je m'en aille, je suis convenu avec Pepin et Morey qu'ils te donneront chacun 5 francs par mois ; ça te fera dix francs. Nina me dit : Mais pourquoi veux-tu t'en aller ? crains-tu d'être arrêté ? Je répondis : La police est partout, j'ai un mandat contre moi.

Au surplus, comme je dois dire toute la vérité, je déclare que Pepin ne connaissait pas Nina ; mais Morey la connaissait particulièrement. J'affirme que tous deux étaient convenus d'avoir soin de Nina.

Je vous demanderai maintenant comment vous avez eu les projectiles avec lesquels la machine a été chargée ?

Fieschi : Morey est venu chez moi le 27, à cinq heures du soir. Il a apporté avec lui la poudre et les balles qui étaient nécessaires ; c'est moi et Morey qui avons chargé ensemble les canons. Je prenais les balles sur la cheminée, et je les mettais sur la bouche des canons. Morey, avec la tringle de fer et le maillet, enfongait les balles ; je lui avais cédé cet ouvrage, parce que, quoique je connaisse les armes, j'avoue que pour cela il est mon maître.

J'entrerai là-dessus dans quelques détails plus tard, comptant sur la générosité de la cour pour m'accorder deux minutes quand j'en serai à ma défense.

D. Combien a duré cette opération de charger les fusils ?

R. Depuis cinq heures jusqu'à neuf.

D. Ne devait-on pas faire une épreuve pour que la direction de la machine fût bien réglée à l'avance ? Quelqu'un ne devait-il pas aller à cheval sur la chaussée pour que vous pussiez prendre le point de mire ?

R. Oui, cela était convenu entre moi, Pepin et Morey. Pepin avait dit qu'il passerait à cheval sur le boulevard. Je me déliais ; je ne comptais pas sur sa promesse, et en effet je ne le vis point passer.

D. Le soir du 27, avez-vous vu Boireau ?

R. Oui, vers onze heures du soir, dans le café où je prenais un petit verre, quoique ce ne soit pas mon habitude. Boireau me dit : J'ai quelque chose à te dire. Nous sortîmes ensemble du café, et il me demanda si je l'avais vu. — Mais je te vois à présent. — Oui, mais sur le boulevard. — Sur quel boulevard ? Pourquoi faire ? — Mais oui, je suis venu à la place de Pepin. — Eh bien, dans quel but ? — Je suis au courant de tout, me répondit Boireau, je sais tout ce qui se prépare. Pepin qui était malade m'a envoyé à sa place. Crois-tu donc que te trahirai ?

Je me sentis alors les bras cassés de voir qu'on lui eût confié une chose si grave.

D. N'étiez-vous pas convenu avec Morey de le retrouver après l'attentat ?

R. Oui, il m'avait dit : Quand votre affaire sera faite, quant tout sera démolé, nous monterons à la barrière de Montreuil, nous mettrons en bas le télégraphe, nous brûlerons les granges, nous mettrons tout sens dessus dessous. Quant à moi, je n'étais pas d'avis de ces violences inconvenantes.

D. N'avez-vous pas désiré d'être pourvu d'un passeport, afin de pouvoir vous retirer à l'étranger ?

R. J'aurais bien voulu certainement, avant l'attentat, me rendre en pays étranger, parce que j'étais indigné que Fieschi fût associé avec des particuliers qui voulaient lui faire tirer les marrons du feu.

Dans nos conversations entre nous trois, nous parlions des événements futurs. Je ne veux pas plus charger l'un que l'autre ; je serai juste à l'égard de tous deux. (L'accusé rit en regardant successivement Morey et Pepin.) Pepin me disait : Mon brave, vous serez récompensé. Je le regardais avec indignation, et je dis : Moi, ne vous en inquiétez pas !

Je n'osais pas lui faire beaucoup d'observations parce qu'il était grand, vu qu'il était propriétaire, et moi j'étais bien petit. Morey disait : Quand ce sera fait, tout sera pour le mieux. Je lui répliquai : Mais auparavant il y aura de grandes affaires. Le roi et ses enfans morts, comment s'y prendra-t-on pour s'entendre ? Pensez-vous renfermer les partis dans une tabatière ? Non vraiment ; il y aura des coups de fusils tirés de tous les côtés. Pour moi, je compte me mettre à la tête de 100 ou 200 hommes résolus ; j'ai toujours été sans ambition, c'est-à-dire sans ambition de places, car j'ai recherché la gloire. On peut être bon soldat sans être un célèbre académicien. (L'accusé paraît de nouveau dominé ici par l'espèce d'exaltation fébrile que déjà nous avons signalée, il continue d'une voix saccadée et très-forte) : Je marcherai comme soldat avec mes 200 hommes ; si quelqu'un d'eux me prouve par le raisonnement qu'il est plus capable que moi de commander, je lui céderai le commandement, sinon je marcherai à leur tête.

Et le Rhin ! et l'étranger ! et les Cosaques ! Y pensez-vous ? Le Français, c'est le peuple le plus charitable ; son premier élan est tout cœur ; il n'a qu'un défaut, et la cour voudra bien me pardonner si j'exprime ici ce défaut : le Français est trop changeant. (Bruit sur plusieurs bancs de la pairie.)

Je disais à Pepin : Quand à moi, une fois l'affaire faite, je trouverai toujours bien une place dans l'administration dont j'ai fait partie ; ma conduite a toujours été sans reproche ; s'il y a eu quelque déchet, si l'on croit avoir quelque chose à me reprocher, je me justifierai.

Vous qui êtes mes juges, messieurs, vous prendrez la balance ; vous condamnerez un coupable, mais non sans vertus, non sans amitié, et c'est ce que l'homme doit regarder le plus.....

Je reviens à Morey. Morey disait : Quand nous serons vainqueurs, que ferons-nous ? Je lui répondis : Vous vous arrangerez comme vous voudrez ; le passé n'est plus en notre pouvoir ; le présent est notre domaine ; l'avenir, Dieu le sait. N'ayons pas la prétention de le régler.

Pepin disait d'un air doux : Il faut que tout le monde soit heureux ; mais je lui répliquais : Est-ce que cela est possible ? N'aurons-nous pas toujours des voleurs, des filous, des paresseux, des ivrognes ? Pepin me répondait : Mais tout le pays sera riche ; on réglera les fortunes au point de l'empire. Ainsi ceux qui ont un million à présent, et qui n'avaient que 300,000 fr. sous l'empire, ou leur laissera leurs 300,000 fr. Les autres 700,000 fr. feront plusieurs individus fortunés, et ainsi de suite.

Quant à Morey, il n'envisageait le bonheur de personne ; son goût était de tirer des coups de fusil. C'était son idée, et certainement c'est un homme fort adroit ; je ne voudrais pas être au bout de son fusil à 150 pas. Il disait : Ceux qui appartiennent à la dynastie déchue et ceux qui servent Louis-Philippe conspireront toujours si on les laisse vivre ;

il vaut mieux que leurs têtes roulent dans les rues comme des pavés. A celui-ci je lui répondais : Le sang demande du sang ; dans mon pays, quand un homme est tué par vengeance, on s'entretue à qui mieux mieux. Ce sont des haines héréditaires que, quant à moi, je n'approuve pas. Voilà ce que je disais à Morey.

Je reviens à la peinture de mon désespoir et aux pensées funestes qui m'ont décidé au crime. J'étais plus malheureux qu'un chien, car un chien est à peu près sûr de trouver son dîner au coin des bornes ; à ma place, un autre fût devenu fou, ou bien se serait jeté dans la Seine. Moi, pas du tout (l'accusé se frappe la poitrine) ; je devins l'assassin de quarante personnes... C'est un malheur. La perte d'un homme n'est rien, et je fais le sacrifice de ma vie. Je serai victime, mais ma tête ne fera pas revenir ceux que j'ai tués, ceux avec qui j'avais jadis combattu les ennemis de la patrie.

M. le président : Accusé Fieschi, vos déclarations à l'égard de Pepin et de Morey sont telles qu'elles doivent appeler sur eux toute l'animadversion des hommes et toute la rigueur des lois ; persistez-vous dans ce que vous avez dit ?

Fieschi, étendant les deux bras : J'y persiste.

M. le président : Et vos aveux sur ce qui vous est personnel sont-ils vrais ?

Fieschi, répétant le même mouvement : Ils le sont, je le jure sur la tombe de mon père.

M. le président annonce qu'il va procéder à l'interrogatoire de Morey.

D. N'étiez-vous pas très-fort tireur ?

R. Je suis tireur ordinaire.

D. Connaissez-vous la fille Lassave ?

R. Oui, je l'avais vue avec Fieschi plusieurs fois.

D. Avez-vous promis à Fieschi de prendre soin de Nina dans le cas où elle viendrait à la perdre ?

R. Non.

M. le président à Fieschi : Vous entendez cette dénégation ?

Fieschi : Il est évident que Morey ne veut pas dire la vérité. Il vient de déclarer qu'il me connaît seulement depuis 1834 : or, il me connaît depuis 1831.

Morey : J'avais vu quelquefois Fieschi en passant, mais cela ne s'appelle pas connaître quelqu'un.

D. Connaissez-vous Boireau ?

R. Non.

D. Et Bescher ?

R. Oui.

D. Fieschi ne vous a-t-il pas dit qu'il était républicain, et par conséquent en parfaite sympathie de sentimens politique avec vous ?

R. Il m'a dit en effet qu'il était républicain ; pour moi, je ne dissimule pas mes opinions : un bon républicain vaut bien un autre homme.

D. Est-ce à cause de cet accord d'opinions que vous avez reçu Fieschi chez vous ?

R. Non, car quelles que soient les opinions d'un homme, e le recevrai chez moi pourvu qu'il soit honnête.

D. Avez-vous su que Fieschi avait pris le nom de Bescher ?

R. Oui, je connaissais un ouvrier du nom de Bescher, qui avait un livret ; je donnai ce livret à Fieschi, pour qu'il pût trouver de l'ouvrage.

D. Quand Fieschi était chez vous, logeant et mangeant chez vous, avait-il quelques ressources ?

R. Il n'en avait aucune, je le fournissais de tout. Quand on connaît un homme et qu'on le croit honnête, il faudrait être barbare pour ne pas l'assister.

D. Après avoir long-temps cherché les moyens de gagner sa vie, Fieschi n'est-il pas entré chez Lesage à la recommandation de votre neveu Renaudin ?

R. Oui, j'avais prié Renaudin de lui trouver de l'ouvrage.

D. Combien de temps Fieschi est-il resté chez vous ?

R. Près de trois mois.

D. Pendant que Fieschi était chez vous, vos conversations habituelles ne roulaient-elles pas sur la politique, et ne donniez-vous pas un libre cours à votre haine contre le roi des Français, et contre les rois en général ?

R. Nous ne parlions pas de cela.

D. Fieschi vous ayant montré le dessin d'une machine et ayant dit que cela eût été bon dans les journées de juillet, ne lui avez-vous pas dit cela vaudrait mieux pour Louis-Philippe ?

R. Fieschi ne m'a point montré le dessin d'une machine et je n'ai pas eu à lui répondre.

M. le Président : N'avez-vous pas exprimé à Fieschi votre regret de n'avoir pu réaliser le projet d'une mine sous le passage du roi dans la rue de Bourgogne ou dans la chambre des députés ?

Morey : Je n'ai jamais parlé de cela à Fieschi ; je n'ai jamais dit non plus que si le roi se trouvait au bout de mon fusil, je ne le manquerais pas. Je n'ai jamais eu une telle pensée. Je vous demande un peu voir, ce que le roi m'a fait pour que je le tue.

D. N'avez-vous pas mis Fieschi en rapport avec Pepin ?

R. Oui, dans l'espoir que Pepin pourrait lui fournir de l'ouvrage, parce qu'il a une mécanique pour couper les légumes secs. J'ai dit à Pepin le vrai nom de Fieschi ; mais en même temps j'ai déclaré que Fieschi prenait le nom de Bescher.

D. N'avez-vous pas montré à Pepin le plan d'une machine conçue par Fieschi, et Pepin n'a-t-il pas adopté l'idée mise en avant au sujet de l'attentat que cette machine pouvait aider à commettre ?

R. Tout cela est fausseté et mensonge ; il ne s'agit pas d'alléguer, il faut prouver.

D. Pepin ne demanda-t-il pas un modèle en bois de la machine ?

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

M. le Président : Ne fut-il pas convenu entre vous et Pepin que les frais de la machine seraient supportés par vous ?

R. Je n'ai jamais entendu parler de cela.

D. Ne vous occupâtes-vous pas, de concert avec Fieschi et Pepin, de chercher un logement favorable à la perpétration de l'attentat ?

R. Point du tout : je n'ai cherché aucun logement pour Fieschi, soit sur le boulevard des Filles-du-Calvaire, soit ailleurs.

D. Lorsque Fieschi a découvert un logement convenable, boulevard du Temple, n'avez-vous pas été le voir avec lui ?

R. Non.

D. Cependant il paraît bien que vous vous êtes fait passer pour l'oncle de Fieschi, que vous vous êtes porté comme son répondant ?

R. Cela est faux. Fieschi avait toujours une cinquantaine de personnes sur son dos, mais moi je le laissais parfaitement tranquille. Il est à ma connaissance que Fieschi était souvent en compagnie d'un officier piémontais qui est à peu près de ma taille et de ma corpulence ; on a pu prendre cet individu pour moi.

D. Le 28, vers dix heures du matin, n'avez-vous pas été rencontré par Fieschi rue Basse-du-Temple ?

R. Je n'ai point vu Fieschi ce jour-là ; j'étais allé à la Maison-Blanche pour toucher un effet ; on m'a même donné une grande quantité de gros sous. Je ferai venir, s'il le faut, la personne qui m'a fait ce paiement.

D. Cependant, vous auriez été rencontré ce même jour 28, dans la matinée, par le domestique de M. Panis, rue Basse-du-Temple ?

R. Nullement ; ce domestique peut s'être trompé. Il me semble que s'il m'eût vu, il m'eût parlé.

D. N'avez-vous pas donné à Fieschi rendez-vous pour fuir ensemble par la barrière de Montreuil ?

R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Ainsi, vous n'auriez pas parlé ensemble de ce que vous feriez après l'événement, comme, par exemple, d'incendier les granges, de renverser le télégraphe, etc. ?

R. Il faudrait être tout-à-fait scélérat pour avoir des pensées pareilles, et Fieschi apparemment devient fou pour me prêter de tels propos.

D. Reconnaissez-vous ces balles que je vous fais représenter ?

R. Non, elles sont d'un autre calibre que celles dont je faisais usage pour tirer au prix. D'ailleurs, si j'avais eu des balles à jeter je les aurais jetées dans ma rue.

D. Je vous fais observer que ces balles sont du même calibre que celles trouvées dans la machine.

R. Cela se peut, je l'ignore.

Fieschi : J'ai déjà expliqué que Morey m'avait dit qu'il s'était procuré un moule d'un calibre plus fort afin que les balles, en chargeant, se transformassent en lingots, ce qui serait plus dangereux pour les victimes.

M. le président : A Morey : N'avez-vous pas arrêté pour Nina une chambre rue de Long-Pont, en vous faisant passer pour son oncle ?

R. J'ai, en effet, loué une chambre pour Nina ; j'avais compassion de sa position.

M. le président : La cour a entendu vos réponses à mes questions. Je vais maintenant pour que vous compreniez mieux votre situation, vous présenter l'ensemble et le résumé des faits tels que l'accusation les produits contre vous et tels que les révèlent les déclarations de Fieschi.

M. le président lit ce résumé et demande à Morey s'il persiste dans toutes ses dénégations.

Morey : J'y persiste.

M. le président : Et vous Fieschi, persistez-vous dans tout ce que vous avez dit à la charge de Morey.

Fieschi : J'y persiste.

Il est six heures. M. le président lève la séance et la continue à demain midi.

Correspondance particulière du CENSEUR.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — AUDIENCE DU 1^{er} FÉVRIER.

A midi et demi, les accusés sont introduits.

Fieschi prend place au milieu de ses quatre co-accusés ; il porte aujourd'hui un emplâtre blanc sur la cicatrice de sa blessure au côté gauche de la tête. Même aisance dans sa démarche ; sa figure a toujours son même sourire ironique rendu plus marqué par les cicatrices dont elle est sillonnée.

Morey paraît moins abattu qu'hier.

Un huissier annonce la cour.

M. Cauchy, greffier en chef, procède à l'appel nominal.

M. Martin (du Nord), assisté de M. l'avocat-général Franck-Carré, siège au barreau du parquet.

M. le président : Accusé Pepin, levez-vous.

Pepin se lève.

D. N'avez-vous pas, depuis 1830, fait partie de plusieurs sociétés populaires, notamment de celle des Droits de l'Homme où vous étiez membre de la section romaine ?

Pepin : Il y a erreur dans les dates. Ce n'est qu'après avoir quitté la rue du Faubourg St-Antoine, pour venir habiter celle du Marché-aux-Chevaux, que j'ai fait partie de cette société ; c'était en 1833.

M. le président : Des armes ont été saisies chez vous, reconnaissez-vous ce fusil ? (Un fusil muni de sa bandoulière et de sa baïonnette est présenté à l'accusé.)

Pepin : Oui, monsieur le président, cette arme est à moi. Je l'avais parce que je faisais partie de la garde nationale. Je la possède depuis 1830. On le sait bien, puisqu'elle est portée sur les contrôles du sergent-major de ma compagnie.

M. le président : Vous étiez lié avec quelques membres influents de cette société. Ne les avez-vous pas été voir en prison et ne leur avez-vous pas fourni des secours soit en argent, soit en nature ?

Pepin : Je connaissais Henri Lebon ; sachant qu'il était malade, j'allais le voir à la Force sous un nom qui n'était pas le mien.

M. le président : Mais ne connaissiez-vous pas d'autres accusés : des membres du comité central de la société des Droits de l'Homme, Cavaignac particulièrement ?

Pepin : Particulièrement, non. Je le voyais quelquefois. Je le rencontrai un jour qu'il venait d'inspecter la section et j'eus une assez longue conversation avec lui.

M. le président : Ne l'êtes-vous pas allé voir à Ste-Pélagie ?

R. Oui, monsieur.

D. La permission était-elle sous votre véritable nom ?

R. Oui, monsieur.

D. Ne lui avez-vous pas prêté 500 fr. et ne vous a-t-il pas fait un billet à 3 mois d'échéance ?

R. Oui, monsieur.

D. En ce cas, il est assez singulier que, le connaissant si peu, vous ayez pu lui prêter une aussi forte somme.

R. Il en avait besoin, et on me l'avait cité comme un homme loyal à qui je pouvais prêter en toute sécurité.

D. Connaissez-vous Berrier-Fontaine, autre membre de comité central.

R. Je l'ai vu cent fois, ou du moins on m'a dit que c'était lui ; mais je n'ai eu avec lui aucune relation intime.

M. le président : Vous avez été traduit devant un conseil de guerre en 1832, à la suite des affaires de juin.

R. Oui, et acquitté à la presque unanimité des suffrages.

D. Vous avez fait une brochure justificative à ce sujet, on l'a trouvée chez vous ; pourquoi ne l'avez-vous pas publiée ?

R. Parce qu'elle me semblait inutile à ma justification, mon innocence étant bien constatée. Je l'avais faite d'abord dans l'intention de la publier, puis j'y ai renoncé.

D. Le sieur Vaillant, gérant du journal *le Pilori*, ne vous a-t-il pas écrit pour vous prier de soutenir son journal ? Reconnaissez-vous cette lettre trouvée dans vos papiers ainsi que le billet souscrit par lui à votre ordre, en date du 8 août ? (Les papiers sont présentés à l'accusé qui les examine assez long-temps avec son avocat.) — Pepin se tait.

D. Votre bourse était ouverte au sieur Vaillant, à ce qu'il paraît, car il venait chez vous assez souvent, et vous écrivit plusieurs lettres ?

R. Il demeurait à la Gare, et vint plusieurs fois chez moi pour me trouver. Las de cette longue course, il prit le parti de m'écrire, et ma femme lui prêta alors ces 50 fr.

M. Cauchy donne lecture de la lettre du sieur Vaillant ; il demande 100 ou 50 fr. au moins, pour acheter le papier destiné à l'impression de son journal.

M. le président : Vous aviez des relations fort étendues avec des personnes politiques.

La voix de l'accusé est tellement basse que M. de La Chauvinière, second greffier, est obligé de répéter sa réponse.

L'accusé répond qu'il a obligé beaucoup de gens sans acception d'opinion politique ; que, du reste, la suite des débats le prouvera. Il n'y a que des gens de l'opinion légitimiste à qui il n'a pas eu affaire.

D. N'avez-vous pas cherché à faire colporter des protestations contre le service de la garde nationale au palais du Luxembourg pendant le procès d'avril, et n'est-ce pas Fieschi qui en aurait été chargé ?

R. Non, Monsieur.

Fieschi : J'ai toujours dit la vérité, M. Pepin m'en avait parlé.

M. le président : Connaissez-vous Morey ?

Pepin : Certainement ; il était membre de ma section, et je demeurai plus tard dans son quartier. Je le connaissais parce qu'il m'avait fait l'effet d'un homme âgé, d'un assez bon homme. Il vint me voir.

D. Ne fîtes-vous pas un voyage avec lui ?

R. En effet, à la fin de juillet ou au commencement d'août, c'était pour aller dans un village à trente lieues de Paris, où mon père était maire depuis plus de 50 ans ; j'y vis plusieurs personnages fort honorables. De là j'allai à Laon et je revins à Paris.

M. le président : Morey, vous rappelez-vous d'avoir accompagné Pepin dans un voyage, au mois de juillet.

Morey : Non, Monsieur. Je ne me rappelle pas ce fait.

Fieschi : On m'a mal compris, quand j'ai dit que M. Morey avait accompagné M. Pepin, je voulais seulement dire qu'il lui avait fait la conduite de compagnon, c'est-à-dire qu'il l'avait accompagné seulement quelques lieues. Morey peut dire la vérité à ce sujet, s'il ne veut pas, il dira comme il voudra.

M. le président : Il est fort important que vous précisiez nettement les faits. Dans votre interrogatoire d'hier, vous avez cité la conversation que vous eûtes avec Morey et Pepin, et dans laquelle ils vous parlèrent de leurs projets, s'ils étaient vainqueurs. Persistez-vous dans ce que vous avez dit hier ? Savez-vous s'il y avait quelque proclamation de faite pour la république après la réussite de l'attentat ?

Fieschi : Je ne cherche pas à blanchir mon affaire, et je ne veux pas causer de dommages à mes complices. Mais ce que j'ai dit est vrai. Je maintiens mes paroles d'hier.

Pepin : Tout ce que dit là Fieschi est d'une fausseté complète ; je n'ai jamais dit un mot de cela.

Fieschi : Morey dit : après le combat, plus de victimes ; mais Pepin répondit : non, non ; si la race de nos ennemis reste encore, il y aura toujours des conspirateurs. (Sensation.)

M. le président : Mais que vouliez-vous faire après ?

Fieschi : Morey disait : Pepin fera les proclamations, c'est le plus savant de nous trois. Puis après le coup il aurait pris les armes, car il n'est pas paresseux, et moi aussi je me serais armé.

M. le président : Je reviens au voyage de Pepin. Savez-vous dans quel but il était fait ?

Fieschi : Je ne dors pas beaucoup moi ; j'ai bien vu de suite ce qu'il était pour sonder les départements, préparer les esprits et se procurer de la poudre et des armes. Quant à moi, je ne croyais pas qu'il fallût ainsi agir. J'ai mon opinion ; je ne suis pas philosophe, mais je suis tacticien, et je pensais qu'il valait beaucoup mieux agir dans un secret plus profond. Je ne suis pas toujours préoccupé au mal, et j'avais parfois de bonnes idées.

Pepin réplique que son voyage avait uniquement pour but des affaires de famille, et que si on veut prendre des informations plus exactes on pourra vérifier ce fait.

M. le président : Le 28 juillet, au matin, vous avez disparu de votre domicile, après avoir été prévenir le commissaire de police du quartier que peut-être on envahirait votre domicile.

Pepin : Depuis les événements de juin, où j'avais été si malheureusement accusé, j'avais des ennemis dans mon quartier, je craignais qu'ils ne profitassent de la foule pour me maltraiter. Du reste, ce jour-là je suis allé rue de Bercy, à mes affaires, puis au Palais-Royal, au café des Mille Colonnes. Le maître du café pourra certifier ce fait. Je voulais voir la fête.

M. le président : Mais vous n'êtes pas rentré à votre domicile pendant quatre jours. Comment expliquez-vous cette absence ?

Pepin : Je fus à Lagny pour affaires ; comme j'avais déjà été compromis, je craignais qu'on ne me mêlât à cette affaire. On m'avait dit que je serais arrêté ; quelques bruits d'attentat couraient, et j'étais bien aise d'être absent pendant les fêtes.

M. le président : Dans votre intérêt, je vous engage à bien préciser l'emploi de votre temps pendant toute votre absence.

R. Je l'ai expliqué tout-à-l'heure ; la preuve que je ne me cachais pas, c'est que j'ai été arrêté dans mon domicile.

D. Vous y avez été arrêté effectivement de grand matin, mais on ne vous y voyait pas dans le jour.

R. Je revenais de la campagne, de Lagny, où j'ai expliqué tout-à-l'heure que mes affaires m'avaient appelé.

D. Dans un de vos précédents interrogatoires vous avez dit que vous connaissiez l'individu qui portait le nom de Gérard et de Bescher et que son vrai nom était Fieschi.

R. C'est possible, car je l'avais vu chez Morey.

D. Des dépositions de témoins ont établi que Fieschi avait été déjourné chez vous en compagnie de plusieurs personnes.

R. Je pense qu'on s'est trompé et qu'on l'aura confondu avec quelque autre.

D. N'avez-vous pas reçu un individu que Morey vous a présenté ?

R. Je crois me souvenir que Morey m'a effectivement présenté un individu nommé Bescher.

M. le président : Il est fort important de savoir si vous connaissiez le nom véritable de ce Bescher. Morey ne vous a-t-il pas dit qu'il s'appelait Fieschi ?

R. Je ne m'en souviens pas du tout.

D. Ce que vous dites actuellement est en contradiction avec vos réponses antérieures ; vous disiez que Morey vous avait présenté Fieschi comme un patriote éprouvé par la prison et l'exil.

R. Les faits ne sont plus bien présents à ma mémoire ; il est possible que Morey m'ait dit cela ; je crois même me rappeler que Fieschi me dit qu'il avait été condamné trois fois à mort sous la restauration, qu'il avait été détenu à Embrun, et que maintenant il était poursuivi pour recel d'armes prohibées. Il me dit qu'il connaissait ici d'honorables citoyens qui s'intéressaient à lui, M. Lavocat, M. Caunes. Je répondis qu'il ferait bien de se constituer prisonnier, qu'il serait plus tranquille, que moi j'avais bien été prisonnier et que je n'avais pas été condamné pour cela.

Fieschi : Je demande pardon à M. le président et à la cour de l'interrompre ; on cherche ici un innocent et non pas un coupable ; je dirai toute la vérité et j'éclaircirai les faits, autant qu'il sera en mon pouvoir. M. Pepin me connaissait parfaitement bien de prime abord sous mon nom de Fieschi. Il se rappellera que dans les premiers temps que j'allais chez lui nous plaisantâmes beaucoup sur un dessin qui représentait le roi en poire. Elle n'a pas de queue disais-je ; je le crois bien, répondait Morey qui était présent, on ne la lui fait pas.

M. le président : Pepin, vous souvient-il d'un dessin de la machine fait par Fieschi, et qui vous fut présenté à vous et à Morey, afin de savoir si vous l'approuviez ?

Pepin : Du tout, c'était un dessin insignifiant.

Me Dupont avocat de Morey : Je demanderais que ce dessin soit mis sous les yeux de la cour. Car, on ne peut arguer de ce que l'on ne voit pas.

M. le président : Les pièces ont déjà été examinées.

Me Philippe Dupin, avocat de Pepin : J'appuierai la demande de mon confrère dans l'intérêt des accusés, si le ministère public s'appuie sur ce fait ; je demanderai qu'il soit fait un fac simile de ces figures, pour être mis sous les yeux de la cour ; ou bien, si on ne s'en occupe pas, nous retirons notre demande.

M. le président : Il ne sera pas fait un fac simile.

Pepin : Il ne m'a jamais, je le répète, été présenté aucune figure ou dessin par Fieschi. Il y a erreur complète dans ce fait.

M. le président : Fieschi n'a-t-il pas couché chez vous ?

Pepin : Il vint me voir un jour disant qu'il n'avait pas d'asile, que son propriétaire l'avait renvoyé ; je lui offris un abri alors, mais il ne coucha pas chez moi plus de deux ou trois jours.

D. Pourtant il paraît prouvé qu'il y est resté plus long-temps ?

R. C'est une erreur ; si Fieschi ne s'était pas présenté à moi comme un homme dans le malheur, je ne lui aurais pas donné asile.

D. N'avez-vous pas cherché, en compagnie de Morey, un logement pour Fieschi ?

R. Non monsieur.

D. Ne lui avez-vous pas remis une somme de 150 fr. pour acheter des meubles, quand il est sorti de chez vous.

R. Non monsieur, jamais.

M. le président : Fieschi, persistez-vous dans vos déclarations ?

Fieschi : J'ai dit la vérité. Je prouverai de plus, par la déclaration du sieur Renaudin, que c'est moi qui ai demandé à quitter la maison de Pepin ; non pas qu'il me déplût, mais parce que cela déplaissait à sa femme.

Pepin : Quant à ces 150 fr., le fait est faux ; mais, d'un autre côté, j'avais autorisé ma femme à ouvrir un compte pour Fieschi.

M. le président : Ainsi donc vos relations presque intimes avec Fieschi demeurent prouvées : au commencement de votre interrogatoire, vous sembleriez dire le connaître à peine.

L'accusé se tait.

M. le président : Je reviens sur vos relations avec les détenus politiques. Vous alliez souvent à Ste-Pélagie ?

Pepin : Oui, et sous mon nom, j'avais une permission. J'y portais toujours des provisions ; je pense qu'il n'y a pas de mal à secourir ses amis dans le malheur.

D. Comment se fait-il que Fieschi ait su que vous aviez prêté 500 fr. à Cavaignac ?

R. Je n'en sais rien ; il peut bien l'avoir appris par un autre que moi.

D. Vous aviez de plus grandes relations que vous ne le dites avec la société des Droits de l'Homme ; car les pièces saisies aux bureaux de son conseil ont constaté votre qualité de chef de section, et la part active que vous preniez à leur organisation ?

M. Martin (du Nord) : Voici un procès-verbal signé et rédigé par vous qui prouve que vous avez présidé le collège de la 11^e arrondissement, et demandé au comité des statuts pour les faire connaître à vos subordonnés, et former d'autres sections dans le quartier de la Gare.

Pepin (d'une voix faible) : Je ne nie rien de tout cela ; c'était en 1833, avant la loi contre les associations. (Plus haut, plus haut.)

M. le président : Fieschi ne lisait-il pas les journaux devant vous ?

R. C'est fort possible ; mais il ne les discutait guère.

Fieschi : Aussi M. Pepin les commentait-il toujours, et faisait-il mille projets républicains nouveaux.

M. le président : N'avez-vous pas parlé à Fieschi de vos projets ultérieurs ; si un mouvement populaire venait à avoir lieu, ne lui avez-vous pas dit qu'un général se mettrait à la tête de l'émeute ?

Pepin : Je ne m'occupais que de mes affaires ; je me levais souvent à trois heures du matin pour cela. Je ne crois pas qu'il y ait aucun homme judicieux qui puisse dire m'avoir vu en relation avec des généraux.

M. le président : N'y a-t-il pas eu un dîner chez vous où assistèrent Morey, Fieschi et quelques autres personnes ?

R. Oui, monsieur.

D. Pourriez-vous préciser les noms de ces personnes ?

R. Je ne sais pas trop si je me les rappellerai tous. Il y avait M. Morey, M. Récurt, docteur en médecine ; M. Levailant, député ; un avocat et un négociant de mes amis.

Je crois maintenant me rappeler que Fieschi, à cette époque, logeait chez moi, et il y a pu entendre ce qu'on disait.

Fieschi : Je le crois bien que j'ai entendu ; j'étais à table avec vous. M. Levailant occupait toute la conversation : il disait que M. Salverte était le plus assidu aux bureaux et le plus travailleur ; que M. Odilon-Barrot, M. Muguin et M. Berryer étaient les hommes les plus influents de la chambre. M. Odilon, disait-il, ne travaille pas beaucoup, M. Muguin encore moins, sans cela il serait l'homme le plus distingué de la France.

M. Récurt parlait du procès d'avril, et disait que les prévenus se défendraient et qu'ils donneraient tant de mal au président que la tête lui en tournerait.

M. Pepin demanda alors à M. Levailant : Si le roi était mort, qu'arriverait-il ? — Parbleu ! répondit celui-ci, le roi est mort, vive le roi. — Mais, reprit Pepin, si un coup de tonnerre, un tremblement, une épidémie enlevait le roi et les princes, qu'arriverait-il ? — Ma foi ! reprit M. Levailant, je n'en sais rien ; laissons bouillir le mouton.

Une longue agitation suit ce récit pittoresque fait par Fieschi avec un accent picard tout particulier.

M. le président : Accusé Pepin, il est fort important de savoir si ces faits sont exacts ; car il en résulterait qu'alors vous étiez fort préoccupé de l'idée de vous débarrasser du roi.

Pepin : De tout ceci, il n'y a pas un mot de vrai.

Fieschi : Si fait, si fait. Je me rappelle encore fort bien qu'on discutait si les députés devaient être payés, et tous étaient de cet avis. C'était fatigant, disaient-ils, de dépenser gratuitement 15 à 20 fr. par jour.

M. le président : Pepin, quelle était la nature de vos relations avec le prince Charles de Rohan ?

R. Il ne s'agit nullement de politique entre nous. Le prince s'occupe spécialement d'industrie, la conversation roula tout entière à ce sujet entre nous.

D. Vous ne parlatés aucunement politique ?

R. Je ne sais pas si je dois répondre à cette question ; M. de Rohan était absent. Au reste, je répéterai qu'elles n'avaient rien de politique ces conversations. Je lui demandai seulement s'il connaissait le général de Dancas.

M. le président : J'ai oublié de demander à Morey qui était de ce dîner, s'il se rappelait les conversations dont Fieschi a parlé.

Morey déclare qu'il n'est arrivé qu'à la fin du dîner, lorsqu'on était au café, et qu'il ne se souvient de rien.

M. le président (à Pepin) : M. de Rohan ne vous parla aucunement de la famille royale ?

R. Du tout ; il me dit qu'il était patriote, et que, quoique cousin du roi, il n'allait pas chez lui.

D. Par patriote n'entendez-vous pas républicain ?

R. Oui, mais je ne pensais pas du tout que ce fût l'opinion de M. de Rohan.

M. le président : Fieschi, qu'avez-vous à dire ici ?

Fieschi : Les faits racontés par Pepin sont exacts. Quand M. de Rohan eut dit qu'il était patriote, je ne pus m'empêcher de dire : *Oui, patriote comme le pantalon de Charles X.*

M. le président : Fieschi ne vous emprunta-t-il pas des livres, et lui-même ne vous en prêta-t-il pas ?

R. Oui ; je crois même qu'il m'en prêta un intitulé *Cicéron*, (Ou rit.)

D. Voilà des faits qui établissent incontestablement combien Fieschi était à l'aise avec vous et dans votre maison.
 R. Cela ne prouve rien; Fieschi avait logé chez moi, je pouvais bien lui prêter quelques livres.
 D. Fieschi a fait une description fort exacte de toute votre maison, il fallait qu'il y eût été aussi long-temps pour la connaître aussi bien.
 R. Puisqu'il y avait logé, ce n'est pas étonnant. D'ailleurs elle n'est pas difficile à connaître.
 D. Toujours est-il que vos relations avec lui étaient fort fréquentes.
 R. Il me semble que la preuve est acquise qu'il n'y venait pas aussi souvent qu'on veut bien le dire.

M. le président: Je vais passer maintenant aux faits particuliers de l'attentat.
 Fieschi: Encore une observation, M. le président. C'est moi qui ai acheté, chez Yung, libraire, les œuvres de St-Just, pour Pepin. J'ajouterai que Pepin me mena dans sa chambre, ouvrit une armoire et me montra ses armes; il y avait deux pistolets, je n'en vois qu'un ici, un sabre, une épée, un fusil. J'ai fort bien vu la chambre, et quand j'ai vu un endroit, serais-je à 100 lieues, je m'en rappellerais encore la distribution. La preuve de mon exactitude, c'est que j'ai dit, dans l'instruction, qu'un endroit était à 150 pas du pont d'Austerlitz, on a vérifié, il y en avait 147.

Pepin: L'autre pistolet, dont parle M. Fieschi, est resté chez mon armurier. J'ai dit cela depuis long-temps.
 M. le président: Vous avez été avec Fieschi pour acheter le bois destiné à la machine.

R. C'est une erreur; quand je suis allé au chantier, c'était pour acheter du bois pour mon usage particulier.
 D. Il a été question entre vous d'acheter des canons de fusil et vous avez fourni de l'argent pour cela.

R. C'est une erreur encore. J'ai avancé de l'argent à Fieschi, c'est vrai; mais c'est uniquement dans le compte que j'avais prêté mon épouse d'ouvrir pour lui. Fieschi commençait même à me devenir importun, et je cherchais à m'en débarrasser.

D. Fieschi vous fit-il quelques confidences sur l'état de ses affaires intimes.
 R. Il me parla un jour d'une jeune fille qu'il aimait.

D. L'avez-vous vue cette jeune fille?
 R. Une seule fois, lorsque j'ai été confronté avec elle par M. Zangiacomi.

D. Pourtant l'instruction établit qu'elle vous avait été présentée par Fieschi.

R. Elle n'a vu que ma femme. La preuve, c'est que chez M. Zangiacomi elle ne me reconnut pas.

M. le président: Dans vos relations avec Cavaignac et les détenus de Ste-Pélagie, a-t-il été question de fusils?

R. Jamais. Je ne me suis nullement adressé à lui pour avoir des fusils. (Souriant) D'ailleurs, si je m'étais adressé à lui, prisonnier, pouvait-il me les procurer?

M. le président: Que dites-vous, Fieschi?

Fieschi: M. Pepin a dit vrai, quant à Nina. Elle venait me voir, et je la guettais chez Pepin. Je ne pouvais l'attendre en pleine; car les messieurs de la police qui me poursuivaient auraient bien pu me changer de route. Quant aux fusils, il est certain que Pepin a écrit à Cavaignac pour que celui-ci lui en procurât.

Pepin persiste à dire que ce sont des erreurs. Il insiste particulièrement sur ce mot qui paraît être son expression favorite et excite parfois l'hilarité de la cour.

M. le président: Un sieur Levraud n'aurait-il pas été votre intermédiaire avec Cavaignac; n'est-ce pas lui qui aurait remis à ce détenu 600 f. de votre part.

Pepin répond qu'il connaissait effectivement Levraud et que le fait de l'argent est vrai.

Fieschi: Un mot encore. Je ne tiens pas à sauver ma vie, je ne tiens pas non plus à faire condamner mes complices; mais je veux que la vérité tout entière soit connue. Pepin se contredit lui-même, car après avoir nié avoir prêté cet argent à Cavaignac, il en convient maintenant.

M. le président demande à l'accusé s'il n'est pas allé près la barrière de Montreuil, muni d'un briquet phosphorique, faire l'expérience de la teneur de poudre.

Pepin répond que le fait est faux, et que s'il avait voulu essayer cela, il avait un assez grand local chez lui, sans courir si loin.

M. le président: Vous avez déjeuné ensuite à la barrière du même nom.

Pepin: La preuve que le rapport de Fieschi est faux, c'est qu'il a dit hier que nous avions déjeuné chez moi auparavant; et aujourd'hui il prétend que c'est à la barrière de Montreuil.

Fieschi: Nous avons déjeuné chez vous fort matin, et dans la journée nous primes, chez un marchand de vin de la barrière, du pain et une bouteille de vin.

M. le président: Pepin, convenez-vous avoir prêté de l'argent à Cavaignac?

R. J'en suis déjà convenu. J'ai voulu lui rendre service, mais ce n'était nullement pour acheter des fusils, comme on le prétend.

M. le président: N'avez-vous pas prêté à Fieschi un foret pour percer les canons de fusil?

R. Je ne puis répondre à cette allégation que par une dénégation absolue.

M. le président interroge ensuite l'accusé sur les sommes que Fieschi en aurait reçues pour l'achat des bois de la machine et des fusils.

Il répond à toute question: C'est une erreur de Fieschi.

Fieschi: J'ai pu dans le principe dire des choses inexactes. J'étais très-malade et je ne voulais pas que l'on pût dire que l'on n'avait fait dire ce que l'on voulait. Pendant tout ce temps j'ai amusé le tapis. Quand j'ai été rétabli, j'ai fait mes déclarations, et je les ai faites exactes. Je les maintiens aujourd'hui.

M. le président continue à interroger Pepin sur les sommes qu'il aurait remises à Fieschi, et lit un extrait du livre de comptes de l'accusé.

Pepin répond qu'il n'a jamais donné de fortes sommes à Fieschi; mais que le voyant dans le besoin, il lui a remis souvent quelques pièces de monnaie. Il ne peut toutefois préciser les dates des jours où il lui a donné cet argent.

Il est quatre heures passées, l'interrogatoire continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Correspondance particulière du CENSEUR.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

La séance est ouverte à deux heures en présence de vingt-cinq membres.

Le président; en attendant que les députés veuillent bien arriver, tire au sort les bureaux. A deux heures et demie il n'y a pas dans la salle cent membres. MM. Duperré, Maison, Guizot, Persil, sont au banc des ministres.

M. Guizot, ministre de l'instruction publique, présente au nom de son collègue du commerce, retenu par une légère indisposition, un projet tendant à convertir en loi les ordonnances de douanes, rendues pendant l'intervalle des sessions; acte est donné de sa présentation du projet qui sera renvoyé dans les bureaux.

M. Guizot: Messieurs, je vais avoir l'honneur de présenter à la chambre un projet sur l'éducation secondaire (Ah! Ah!)

Le ministre donne lecture des motifs du projet; il est d'abord écouté avec attention; mais sa voix est bientôt couverte par le bruit des conversations.

MM. Auguis, de Golbéry, de Tracy, Valazé et Las Cazes, sont groupés au-dessous de la tribune, pour tâcher d'entendre le ministre. Tout ce que nous pouvons saisir de ce

projet si grave, lu par M. Guizot, c'est qu'il renverse entièrement le système actuel, et substitue la concurrence au monopole, en laissant, suivant l'expression des motifs, à l'industrie particulière le droit de lutter avec les établissements du gouvernement.

M. Guizot déclare que le gouvernement a bien compris les dangers de la liberté de l'enseignement, aussi en l'accordant, le gouvernement se charge d'une grande et pénible responsabilité: il doit tout faire, et il fera tout pour que l'instruction de ses établissements soit beaucoup supérieure à celle donnée par l'industrie, afin que les collèges soient préférés par les parents qui ne seront aveuglés, ni par le fanatisme politique, ni par une parcimonie mal entendue. La lecture de l'exposé des motifs a duré une heure et demie.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(142) Samedi prochain, six février, à dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, il sera vendu en objets saisis: lits, commode, chaises, tables, secrétaire, glaces, buffet et une batterie de cuisine, le tout au comptant, par un huissier priseur.

(143) Samedi prochain, six février, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôpital de cette ville, il sera vendu en objets saisis: des tables, métiers pour la fabrique d'étoffes de soie, mécanique à dévider, rouet, lits et autres objets, par le ministère d'un huissier priseur.

ANNONCES DIVERSES.

(98-5) VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES D'UNE BELLE ET VASTE PHARMACIE, Située à Lyon, rue Grenette, n. 33.

CONNUE SOUS LE NOM DE PHARMACIE DES SOEURS SIGAUD,

Le mercredi, dix février mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, en l'étude de M. Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n. 11.

Ce fonds de pharmacie se compose de l'achalandage y attaché, des marchandises et ustensiles en dépendant, d'un vaste magasin sur la rue Grenette, en face celle du Charbon-Blanc, parfaitement agencé, ayant banques, balances, rayonnages garnis de leurs bocaux et flacons, pourvus d'un assortiment de médicaments, d'un arrière-magasin et d'un vaste laboratoire avec tous ses ustensiles nécessaires: alambic, bassines et chaudières en cuivre, d'un appartement au premier étage, avec cave et grenier. S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Quantin, notaire.

(77-6) A VENDRE. — Fonds de ferronnerie, situé dans une jolie position de cette ville. S'adresser au bureau du journal.

(105-4) A VENDRE. — Fonds de café bien situé. Les personnes quittant les affaires donneront toutes les facilités qu'on désirera pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

(126-3) A VENDRE. — Un fonds d'épicerie, situé place St-Nizier, n. 5. S'y adresser.

(125-3) A VENDRE. — Une anesse de 3 ans de lait, taille de 4 pieds 1 pouce, allant très-bien à la voiture et à la selle, ayant une allure douce et très-allongée. S'adresser à M. Gelas, à Thoissey, (département de l'Ain.)

(127-3) A VENDRE. — UN DOMAINE, situé près de Thoissey (Ain), à demi-heure de la Saône, composé de bâtiments, terres, prés, vignes hautes et basses, contenant environ 4 hectares 7/4 ares. S'adresser, à Lyon, à M. Gigandet, propriétaire de l'immeuble; et à Thoissey, chez M^e Girod, notaire.

(141-5) AVIS AUX AMATEURS D'ARBRES. A VENDRE.—Une pépinière que l'on détruit pour cause de cessation de commerce. Elle est située au Moulin-à-Vent. On peut s'adresser à M. Guillot père, pépiniériste, à la Guillotière, qui est chargé par le propriétaire d'en faire la vente beaucoup au-dessous du cours. Cette pépinière se compose d'arbres à fruits, mûriers, pourrettes de mûriers, arbres d'agrément, arbustes et pattes d'asperges de Hollande.

141) Une jeune femme de 22 ans, dont le lait a un an, désire trouver une place de nourrice. S'adresser à M. Gaillard, rue de Castries, n. 10.

(140) Un beau Chien de chasse, de race épagneule, rapportant très-bien, a été trouvé dernièrement. S'adresser, pour les réclamations, au Concierge du palais St-Pierre.

(114-5) A PLACER.—Capitaux par hypothèques depuis 1,000 jusqu'à 100,000 fr., pour 10 ou 15 ans si on le désire. S'adresser à M^e Chazal, notaire, à Lyon, rue Lafond, n. 4.

AVIS AUX CHASSEURS.

Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferranderie, prévient Messieurs les chasseurs, qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise. Il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il garantit la maladie aux jeunes chiens. Le tout à juste prix. S'y adresser.

(130-2) On demande 20,000 fr. sur un immeuble à Lyon. de 60,000 fr. 1^{re} hypothèque au 5 p. 0/0, les frais compris. S'adresse poste restante à la lettre J. M.

(133-2) Les belles mousselines laine et foulards pour robes, impression de Paris en tout ce qu'il y a de plus nouveaux dessins et en grande largeur, qui coûtent ordinairement 6 fr., ne se vendent que 3 fr. l'aune, chez Nordheim, rue Clermont, n. 24, à côté de l'allée de traverse à la place du Plâtre.

(144) Ledépôt de la POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE pour les maux d'yeux, de la veuve Farnier de St-André de Bordeaux, est toujours chez M. Imbert, marchand-parfumeur, rue St-Dominique, 108.

PHARMACIE COLBERT.

(145) L'essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert, à Paris, la seule véritable et qui jouisse d'une juste célébrité, se trouve à Lyon, chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, n. 15. C'est, sans contredit, le dépuratif végétal le plus efficace des maladies secrètes, des dartres, rhumatismes, gouttes, fleurs blanches, démangeaisons, taches à la peau. Cinq fr. le flacon. Prospectus en quatre langues.

Au même dépôt, les Pilules stomachiques préparées par la pharmacie Colbert, les seules vraiment autorisées, contre la constipation, les vents, la migraine, la bile et les glaires. 3 fr. la boîte avec la notice médicale.

Le Sirop de Thyridace, toujours employé avec succès contre les irritations et les maladies de poitrine, et le Sirop anti-spasmodique à la même pharmacie.

Syphilis

ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 25, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs VEGETATIONS, BOUTONS, EGOULEMENS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc., etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quarts de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (1684-15)

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDAGE d'un goût très-AGRÉABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 43, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS et AUTORISÉS.

(1472-8)

AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE. Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée; brevetés à l'usage de l'armée; ceux de la 1^{re} et chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bails et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (1578-24)

Spectacle du 4 février 1836.

GRAND THÉÂTRE.

Les Réveries, opéra. — La Petite Ville, comédie.

Bourse de Paris du 1^{er} février 1836.

Cinq pour cent	109 40	109 45	109 40	109 60
— fin courant	109 75	109 80	109 80	109 95
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	80 50	80 55	80 60	80 65
— fin courant	80 55	81	80 50	80 90
Rentes de Naples	99 50	99 55	99 50	99 55
— fin courant	99 55	99 55	99 25	99 25
Rentes perpétuelles	58			
Emprunt Cortès	2150			
Actions de la Banque	1240			
Quatre Caux	715			
Caisse hypothécaire	"			
Emprunt d'Haïti	"			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.